

Arras, le 5 septembre 2019

Quatre « Cités Éducatives » retenues dans le Pas-de-Calais : Boulogne-sur-Mer, Calais, Arras, Lens

Lors de sa conférence de presse le 25 avril 2019 à l'Élysée, le Président de la République a fixé une ambition forte pour notre pays : redonner une espérance de progrès à chacun, en demandant à chacun le meilleur de lui-même.

Depuis 30 ans, les inégalités de destin ont progressé dans notre pays : selon l'endroit de naissance, sa famille, l'école fréquentée, les chances de réussite ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi le ministère chargé de la ville et du logement et le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ont décidé de mettre en œuvre des mesures fortes à chaque étape du parcours des enfants.

Les « Cités Éducatives » visent à intensifier les prises en charge éducative des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire.

Les ministres se sont déplacés dans le département du Pas-de-Calais pour le lancement de ce programme le 2 mai 2019.

Ces nouvelles cités éducatives consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville avec le soutien des services de l'État, des collectivités, des associations, et avec la participation des habitants.

Un travail fin a été réalisé avec les préfets et les recteurs pour identifier environ 80 territoires cibles au plan national. Il s'agit principalement de grands quartiers d'habitat social de plus de 5000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et avec des enjeux de mixité scolaire.

Communiqué de presse



L'ambition des cités éducatives est d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Pour cela, le projet de loi de finances 2019 prévoit notamment une enveloppe de 34 millions d'euros dédiés au programme des « Cités Éducatives ».

Fabien SUDRY, préfet du Pas-de-Calais, et Joël SURIG, directeur académique des services de l'Éducation Nationale se félicitent que, après analyse de l'ensemble des projets déposés, les territoires d'Arras, de Boulogne-sur-Mer, de Calais et de Lens aient été retenus dans cette première vague de labellisation officielle des « Cités Éducatives » publiée ce jour au Journal Officiel.

Leur mise en place opérationnelle fera l'objet d'une contractualisation et sera rapidement engagée avec les services de l'Éducation Nationale, les collectivités concernées et l'ensemble des acteurs qui concourent aux parcours éducatifs.